

• En 1986, Reagan l'avait taxé de "chien fou du Proche-Orient" avant d'envoyer l'US Air Force bombardier la Libye.

• L'opération "El Dorado Canyon" sera suivie d'un embargo sévère jusqu'en 1999.

• Cinq ans plus tard, Mouammar Kadhafi parvient toutefois à planter sa tente dans les jardins de Val Duchesse, à Bruxelles.

La Belgique de Kadhafi

Repères

Confidences belgo-libyennes

Plus d'un an après la fin de la guerre civile, "La Libre" consacre une semaine d'enquêtes et de reportages à la Libye d'hier et d'aujourd'hui. "La Belgique de Kadhafi", premier volet de cette série, explore la trame de l'histoire et les liens qui unissaient la Libye à la Belgique.

En France, la presse a largement ouvert d'obscurs financements de campagne, la signature d'un mémorandum d'accord sur le nucléaire civil ou la vente d'un logiciel d'interception de communications Internet de la population libyenne. Les révélations en Suisse, en Italie, aux USA, au Royaume-Uni ou au Canada se succèdent. Qu'en est-il de la Belgique ?

Khalid El-Moutaani, "facilitateur de liaisons" entre la Belgique et la Libye témoigne. Il prétend avoir négocié un titre honoris causa pour Moussa Koussa, alors directeur des services de sécurité et du renseignement extérieur libyen, en échange d'un investissement de 30 à 40 millions d'euros dans la recherche scientifique belge. Avec l'aide d'un diplomate, il aurait également – et illégalement – livré des munitions non létales belges à Tripoli.

Cette enquête s'inscrit dans un projet intitulé "Objectif Kadhafi" (www.objectif-kadhafi.be) et financé par le Fonds pour le journalisme de l'AJF.

Fonds pour le journalisme

"Objectif Kadhafi" (1/5)

Enquête Aurélie Moreau
Envoyée spéciale en Libye

La première visite officielle de Mouammar Kadhafi en Occident – depuis 1989 – fut réservée à Bruxelles, centre diplomatique mondial, les 26 et 27 avril 2004. Reçu avec les honneurs par le chef du gouvernement Guy Verhofstadt, le guide de la révolution de 1969 réalise un parcours sans fautes en dépit des critiques émanant des organisations de défense des droits de l'homme, du CDH et d'Ecolo.

Javier Solana, alors chef de la diplomatie européenne; Herman De Croo, président de la Chambre et Louis Michel, ministre des Affaires étrangères, s'empresent également d'organiser diverses rencontres. Accueillit dès sa sortie de l'avion par le président de la Commission européenne en personne, Romano Prodi (appuyé par l'Italie, premier partenaire commercial de la Libye), Mouammar Kadhafi est reçu, deux jours durant, au cœur de ce qui constitue l'un des piliers de la politique paneuropéenne: la Commission.

Il est 14 heures, le 27 avril 2004, lorsque les deux hommes échangent une énième poignée de main à l'attention des photographes. C'est à cet instant qu'un inconnu tente d'approcher le guide libyen, affolant les services de sécurité. L'événement apparut anecdotique et personne, y compris la presse, ne s'en formalisa. Pourtant, ce Belge d'origine marocaine, était le relais de hautes personnalités libyennes en Belgique. L'homme représentait notamment Sadeqh Krema, le directeur du département des Relations internationales libyen (ministère des Affaires étrangères), mais pas seulement. Il s'appelle Khalid El-Moutaani.

Le financement de la campagne présidentielle française

Il y a peu, un vent favorable nous adressait la copie d'un procès-verbal rédigé par l'antenne de police de Welkenraedt (pays de Herve) (*) dans lequel

un certain Khalid El-Moutaani déposait plainte contre le Conseil national de transition (CNT), organe politique des rebelles durant la révolution libyenne. Peu avant le début du soulèvement le 17 février 2011 à Benghazi, l'Etat libyen lui aurait été redevable d'une somme de 30 millions d'euros. Il s'agissait d'une indemnisation accordée par l'un des fils du guide, Moatassem Billah, le 16 février 2011 à Bab Al-Azizia, caserne et résidence fortifiée – quoiqu'aujourd'hui en ruines – du clan Kadhafi à Tripoli. "Suite à mon arrestation en 2007 à l'aéroport de Zaventem par la police antiterroriste, sur base de fausses dénonciations formulées par le chef des services de sécurité libyen de l'époque Moussa Koussa, j'ai déposé plainte et obtenu la reconnaissance du préjudice subi concernant ma réputation. L'ancien régime libyen a convenu de m'indemniser. Mais la révolution a tout bousculé. Aujourd'hui, j'estime que c'est au nouvel Etat libyen de s'acquitter des dommages et intérêts qui me sont dus", estime M. El-Moutaani.

Dans le même PV, alors qu'il évoque les circonstances de l'incident qui lui valut son arrestation à Zaventem, "le facilitateur de liaisons" mentionne le contenu d'une conversation troublante concernant le financement de la campagne présidentielle française: "Un peu plus tôt, en 2007 [...], je rencontre Moussa Koussa en tête à tête dans son bureau pendant plus ou moins une heure et demie. On parle de tout et en même temps il regarde dans plusieurs dossiers. Dans la discussion, il me demande ce que je pense de Nicolas Sarkozy et je lui réponds que ce n'est pas ma tasse de thé et à mon tour je lui demande pourquoi il me pose cette question [...]. Et là,

comme dans un moment d'inattention, il me dit: 'Car nous l'avons financé pour sa campagne en 2007 à concurrence de 40 millions d'euros pour qu'il nous aide à rétablir l'image de la Libye en France et en Europe.' Alors, je lui ai répondu que 40 millions ce n'était pas beaucoup à ce stade et il me rétorque: 'C'est ce qu'ils m'ont demandé.' Ensuite il a levé la tête vers moi, quitté ses dossiers et j'aperçois dans son regard qu'il vient de faire une gaffe énorme."

Dans un procès-verbal rédigé par l'antenne de police de Welkenraedt, "le facilitateur de liaisons" mentionne le contenu d'une conversation troublante concernant le financement de la campagne présidentielle française.

l'antenne de liaisons" entre la Libye et la Belgique. Fidèle au "Livre vert" et à la "Troisième théorie universelle" (l'idéologie de Mouammar Kadhafi, à qui Khalid vouait une véritable admiration), il est bientôt approché par Moussa Koussa. "J'ai d'abord été convoqué pour le rencontrer à l'hôtel Conrad à Bruxelles lors de la venue du guide en 2004. C'est dans ce cadre-là que j'ai développé des relations étroites avec lui. En 2005, il m'appelle et me demande un

La faculté polytechnique de Mons et Moussa Koussa

Grâce à son frère aîné, Khalid El-Moutaani intègre en 1995 d'énigmatiques "comités révolutionnaires d'origine arabe et africaine, ici en Europe" dont il prétend devenir l'un des dirigeants. "Ça peut paraître effrayant comme ça mais l'objectif de ces comités était surtout de mettre en relation la jeunesse africaine et arabe ici en Europe avec la jeunesse libyenne. C'est tout", poursuit-il. En 2010, "pour devoirs et services rendus", il reçoit d'Abdillahi Iftin, commandant du Mouvement djiboutien de libération nationale, la "Grande étoile" du gouvernement djiboutien en exil à Bruxelles (GED).

Grâce à ces nouvelles relations, il devient "facilitateur de liaisons" entre la Libye et la Belgique. Fidèle au "Livre vert" et à la "Troisième théorie universelle" (l'idéologie de Mouammar Kadhafi, à qui Khalid vouait une véritable admiration), il est bientôt approché par Moussa Koussa. "J'ai d'abord été convoqué pour le rencontrer à l'hôtel Conrad à Bruxelles lors de la venue du guide en 2004. C'est dans ce cadre-là que j'ai développé des relations étroites avec lui. En 2005, il m'appelle et me demande un



Khalid El-Moutaani (à gauche), "facilitateur de liaisons" entre la Belgique et la Libye, tente d'approcher Mouammar Kadhafi, le 27 avril 2004 lors de la venue du guide à Bruxelles.

entretien. Lorsque je le rencontre à Tripoli, il me fait part de son souhait d'obtenir un titre d'honoris causa auprès d'une université européenne. Il ne pouvait pas passer par le canal diplomatique officiel car ça serait remonté en haut lieu. C'est-à-dire auprès de Kadhafi, qui je l'apprends alors, n'est visiblement pas au courant. Mais aucune université n'allait s'impliquer pour les beaux yeux de Moussa Koussa. L'idée d'investir 40 millions d'euros dans la recherche scientifique belge en contrepartie m'a donc paru être une bonne idée."

Dès lors, Khalid El-Moutaani contacte Serge Boucher, à l'époque recteur de la Faculté polytechnique de Mons, et l'informe de son intention d'investir dans le centre de recherche Multitel, spécialisé dans les produits dits "de haute technologie". Créé en 1994 par la faculté montoise, Multitel devient une ASBL en 1999 et acquiert par conséquent son autonomie. La faculté polytechnique et le centre de recherche maintiennent toutefois des liens étroits, d'autant que Serge Boucher deviendra également président de l'ASBL.

"Je suis reçu deux fois par le recteur, les chercheurs et les professeurs. Une fois chez Multitel, accompagné d'un diplomate li-

byen. Une seconde fois dans un restaurant, dont j'ai encore des vidéos, poursuit Khalid. Je vous passe les détails de la procédure mais je parviens à obtenir plusieurs accords: la Libye investit 30 à 40 millions d'euros et tire profit de la vente des produits en contrepartie; la faculté de Mons s'engage à former une quinzaine d'ingénieurs libyens et, enfin, Moussa Koussa doit obtenir un titre d'honoris causa. J'ai remis ce document signé par Serge Boucher en mains propres à Moussa Koussa. En revanche, pour être honnête, le contrat n'a jamais été honoré. Kadhafi avait appris l'initiative et ça risquait de faire mauvais genre alors qu'il tentait de normaliser les relations avec l'Union européenne."

Un contrat que Khalid El-Moutaani n'est en outre pas en mesure de présenter. En revanche, il nous renvoie vers un extrait de compte daté du 30 novembre 2005. Un paiement de 15 000 euros a en effet été exécuté en sa faveur. Etabli au nom de "Jamahiriyah Society for

Communication – Tripoli, Libya", l'ordre de paiement spécifie: "Nos frais et commissions à votre charge" (*). Selon M. El-Moutaani, ce paiement aurait été ordonné par Moussa Koussa dans le cadre des frais engendrés par la négociation dudit contrat.

Un titre d'honoris causa, certes, mais selon une procédure légale

Serge Boucher l'admet, il a rencontré Khalid El-Moutaani "le 30 novembre 2004". "Dans le cadre de la visite de Kadhafi à Bruxelles, je ne me souviens plus par quel biais, nous avons été invités à recevoir des officiels libyens. Ils étaient accrédités par l'UE et par leur ambassade. Ils représentaient Moussa Koussa. Tout était officiel. L'UE avait demandé à la Libye de limiter l'immigration clandestine à travers ses milliers de kilomètres de côtes vers Malte et l'Italie. L'une des spin-off de Multitel pouvait le faire. On le fait déjà pour une base américaine au Koweït."

En effet, la spin-off Asic est spécialisée dans la création de logiciels de détec-

30

MILLIONS D'EUROS

L'ancien directeur des services de sécurité libyen, Moussa Koussa, se serait engagé à investir 30 à 40 millions d'euros dans le centre de recherche belge Multitel (lié à la faculté polytechnique de Mons), en échange d'un titre d'honoris causa.

tion automatiques de présences, de franchissements de clôtures ou de frontières. "On a aussi parlé d'éventuels échanges d'étudiants mais il fallait d'abord qu'ils parlent français et qu'ils passent des examens d'entrée. Il y a eu beaucoup de discussions mais ça n'a tourné à rien."

Pas un mot sur le titre d'honoris causa. D'où notre insistance:

– "Avez-vous, oui ou non, signé un document réglant l'obtention de ce titre avec Khalid El-Moutaani ou Moussa Koussa?"
– "Non, je ne crois pas, répond-il. A la limite, peut-être... Mais je ne me souviens plus, c'était il y a dix ans! Peut-être qu'il est bien possible que, vu le potentiel que représentait Moussa Koussa, j'ai dit: 'Pourquoi pas?' [...] Peut-être ai-je signé que si M. Koussa déposait un dossier, ce dernier serait examiné par le conseil de la faculté sur foi d'une commission. C'est tout, car je n'ai pas le pouvoir de décider cela. Il faut respecter une procédure qui inclut un dépôt de dossier et il n'y en a jamais eu."

→ (*) Tous les documents spécifiés sont disponibles à l'adresse www.objectif-kadhafi.be



De gauche à droite et de haut en bas : Khalid El-Moutaani, "facilitateur de liaisons" en compagnie d'André Flahaut (ancien ministre de la Défense), de Claude Moniquet (ancien journaliste français et ancien agent de renseignement de la DGSE), du prince Laurent et de José Happart (anciennement président du Parlement wallon).

Des munitions belges livrées illégalement à Tripoli

Une entreprise d'armement wallonne aurait livré des cartouches non létales.

VALISE DIPLOMATIQUE

En 2006, cette fois mandaté par le ministère de la Défense libyen, Khalid El-Moutaani contacte Jean-Marie Naniot, administrateur-délégué d'EDB Engineering, décédé en mars 2012. M. El-Moutaani était accompagné par l'un des fils d'Ahmed El-Houderi, ancien ambassadeur de la Libye auprès de l'UE, de la Belgique et du Luxembourg.

Fondée en 1988, l'entreprise EDB basée à Louvain/Sprimont produisait des systèmes mécaniques sur les stands de tir pour la FN Herstal et Browning. Plus tard, elle étend ses activités à la production de machines pour fabriquer des munitions. A présent, une partie des activités d'EDB Engineering, dont la faillite a été déclarée le 1^{er} octobre 2012, a été reprise par le groupe d'armement français Manurhin, établi à Mulhouse.

"J'ai d'abord proposé un premier contrat prévoyant la vente de munitions en gros, indique Khalid El-Moutaani. Et ensuite, si les relations se passaient bien, nous devions construire des usines clé sur porte équipées de stands de tirs près des sites de la police et de l'armée pour leur entraînement. Ces usines auraient dû aussi permettre à la Libye de produire ses pro-

pres munitions (!) Après notre première rencontre, j'ai fait parvenir des cartouches en Libye par la valise diplomatique (*). M. Naniot a fait une première offre écrite à 2,5 millions par usine que j'ai transmise et qui devait passer en commission au niveau des départements des achats et ventes du ministère." Selon Khalid El-Moutaani, les échantillons fournis par EDB Engineering étaient des munitions d'entraînement non létales, livrées en pièces détachées, frappées au niveau de l'amorce et vidées de leur poudre.

Si de telles informations étaient avérées, il s'agirait d'une violation de toutes les législations régulant l'exportation d'armes applicables en Belgique, à savoir: le code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements adopté par le Conseil en 1998 et la loi du 5/8/91 (modifiée en 2003). Cette base légale s'applique "aux munitions" mais également "aux composantes de munitions", indique Jihan Seniora, chercheuse au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip). D'autant que le Conseil européen a établi une liste très claire de composants nécessitant une licence d'exportation. Or, les pièces en métal ou en plastique comme les enclumes d'amorces, les godets pour balles, les maillons, les ceintures et les pièces métalliques pour munitions en font partie.

Concrètement, cela signifie que les cartouches fournies par EDB Engineering à Khalid El-Moutaani nécessitaient l'octroi d'une licence. Cette dernière aurait dû être introduite obligatoirement par l'exportateur, en l'occurrence EDB Engineering, qui n'a pas souhaité commenter ces informations.

En effet, lorsqu'un armurier vend ou réalise une transaction au bénéfice d'une personne physique ou morale ne résidant pas en Belgique, l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention d'une autorisation lui incombe totalement et ce, dans tous les cas. Or, selon nos informations, aucune demande en ce sens n'a jamais été introduite. Pire, les cartouches auraient transité par voie aérienne par le biais de "la valise diplomatique".

En effet, durant le mandat d'un diplomate, aucune poursuite judiciaire ne peut être introduite envers lui-même ou sa famille. L'immunité diplomatique couvre tous les délits ou "erreurs" (excepté les crimes) commis par le chargé d'affaire diplomatique dans l'exercice de ses fonctions.

Au.M.

→ (*) Le terme de valise diplomatique désigne un moyen de transport utilisé pour échanger différents objets sous couvert de l'immunité diplomatique.

2,5

MILLIONS D'EUROS

Selon Khalid El-Moutaani, EDB Engineering se serait engagé à fournir à la Libye des usines de fabrication de munitions "clé sur porte" pour 2,5 millions d'euros l'unité.

Note historique

Un traité signé entre la Belgique et la Libye en 2004

Quelques semaines avant la visite de Mouammar Kadhafi à Bruxelles, Louis Michel (alors ministre des Affaires étrangères) signe un premier traité bilatéral d'investissements au nom de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec son homologue libyen Abdurahman Mohamed Shalgam. Mis à l'ordre du jour en 2000 sur la proposition du ministre du Commerce extérieur de l'époque Robert Urbain, l'accord d'investissement signé à Syrte par Louis Michel le 15 février 2004 fut finalement approuvé par le pouvoir fédéral et les Régions en 2006. Objectif ? Encourager et protéger les investissements réciproques car les entreprises belges s'intéressent de plus en plus à la Libye... En 1999, Besix, la société cimentière CBR, Newtec, Siemens Industries, Pauwels, Petersime, Vandamme, etc. investissent en effet des millions de francs belges en Libye sans protection et sans cadre réglementaire particuliers. Et elles ne sont pas les premières, les entreprises belges pionnières en Jamahiriya arabe libyenne sont implantées depuis le début des années 80, période durant laquelle Robert Urbain enfonça les premières portes...

La suite de cet article et une copie de l'accord signé à Syrte sont disponibles sur le site Internet de l'enquête : www.objectif-kadhafi.be

Le silence des martyrs

Les civils bombardés par l'Otan sont toujours en attente d'une réponse.

Des bombes GBU-12 à guidage laser ont ôté la vie de simples citoyens. Selon diverses coupures de presse, les F-16 belges en étaient d'ailleurs équipés.

Ci-contre, une bombe GBU-12 utilisée sur une ogive MK48 retrouvée à Majer.



MELANIE WENGER

Objectif Kadhafi (2/5)

Reportage Aurélie Moreau
Envoyée spéciale en Libye

Des maisons balayées par le souffle des déflagrations, ne restent que des murs de béton chancelants et des rideaux en charpie. Des décombres, ne subsistent que des souvenirs: un carter abandonné, un soulier troué, des dessins et des bulletins scolaires. Ils sont pères de famille et évoquent avec pudeur la douleur de survivre à leurs proches, morts sous les bombardements de l'Otan. Ils sont des dommages collatéraux.

Tripoli

Le 19 juin, il est 1 heure du matin, Salem al-Gharari regarde la télévision. Il habite une maison cossue de la banlieue de Tripoli, à Souk al-Juma. Depuis deux semaines, dans ce quartier marchand de la capitale, des dissidents manifestent timidement leur soutien aux révolutionnaires: ils lancent des pigeons aux couleurs du drapeau rebelle et attachent des ballons à la queue des chats (très vite abattus par les militaires). Les insurgés approchent mais la banlieue demeure fermement sous le contrôle des forces kadhafistes, alors – en attendant – Salem al-Gharari s'assoupit.

Il est 1h45 lorsqu'il est réveillé dans une maison enfumée. Le plafond effondré l'empêche de se redresser et il saigne, abondamment. "Il n'y avait plus d'électricité. On cherchait un moyen de sortir mais je ne voyais rien. J'étais devenu sourd. Ce sont les voisins qui ont frayé un chemin jusqu'à moi. Dès que je suis sorti, la maison est tombée. J'ai dû soigner ma famille en Tunisie à mes frais. Aujourd'hui, je loue une maison insalubre pour 350 dinars par mois. Mais avant tout, je veux comprendre pourquoi. J'ai droit à une réponse! J'ai perdu ma femme, mon fils, ma sœur, son mari et leurs deux enfants."

Immobile face aux ruines, il soupçonne l'Otan de s'être trompée de cible. Les chambres de la résidence voisine trahissent en effet tant la présence des services de renseignement de l'armée que leur fuite précipitée: des tables et des chaises renversées jonchent le sol au milieu d'équipements militaires. Des centaines de dossiers inquiétants témoignent des pratiques douteuses de l'ancien régime⁽¹⁾. Ils relatent les moindres faits et gestes des civils libyens: les endroits exacts qu'ils fréquentaient, le nom des membres de leur famille, leur activité, leurs loisirs, leur emploi du temps. D'autres chambres ont quant à elles été réaménagées en cellules d'enfermement discrètes où les portes de prison et les barreaux remplacent les vitres et les por-

tes en bois traditionnelles.

En Libye, huit bombardements connus causèrent la mort de civils. Seul le cas de M. al-Gharari pressa l'Otan à reconnaître "une faute" en raison d'"une erreur de système dans la bombe à guidage laser".

Majer

D'après les Libyens, Majer a la particularité de cultiver les meilleures dattes du pays, mais le 8 août 2011, cette petite ville située à 160 kilomètres à l'est de Tripoli est également devenue le théâtre

Repères

Les victimes de l'Otan

Lors de l'opération "Unified Protector" en Libye, l'Otan réalisa 9700 missions d'attaques aériennes et largua 7700 bombes de précision. A Bani Walid, Tripoli, Sirte, Zliten, Sorman, Majer et Al-Gurdabiya, ces bombes ôtèrent la vie d'au moins 72 civils, dont le tiers n'a pas atteint l'âge de la majorité. Second volet du projet "Objectif Kadhafi", le reportage "Les silences des martyrs" donne la parole à ceux qui ont survécu à Zliten, Tripoli et Majer où le raid fut par ailleurs le plus meurtrier.

d'une nuit meurtrière. En périphérie de la localité, à l'abri du vacarme urbain, Ali Hamid Gafez héberge des familles déplacées originaires de Benghazi et de Naïma. C'est le septième jour du Ramadan, il est 22h10 et tous les occupants du pavillon rompent le jeûne.

"C'est alors que j'entends un avion, puis un sifflement, et je ressens le souffle de l'explosion, puis un gros boum. Il y avait de la poussière partout. J'avais des pierres sur moi, j'ai cherché mes enfants. Je n'entendais plus rien. Je marchais sur des corps et je hurlais. J'ai d'abord trouvé mon fils, Mohamed. Quand je suis sorti, j'ai trouvé ma femme, le bassin sectionné par le toit qui était tombé dans la cour. J'ai pris le maximum de personnes dans la voiture et j'ai conduit jusqu'à l'hôpital, relate Ali Hamid, impassible. Ceux qui étaient dans la pièce à côté, en haut, sont tous morts. On a retrouvé ce qui restait de leur corps dans le jardin du voisin. La dernière victime, un enfant de 3 ans, a été retrouvé seulement quatre jours plus tard à cause de l'odeur. Il était dans cet arbre, là", désigne-t-il.

A 50 mètres, à quelques minutes d'intervalle, Mohamed Al-Jahroud entend un nouveau bruit assourdissant. "J'étais dans ma deuxième maison en train de faire mes affaires. J'ai tout de suite compris que l'Otan nous bombardait à nouveau. Par la fenêtre, j'ai vu que ma première maison était sous les gravats. Ma fille de 8 mois y

dormait. J'étais avec ma femme et j'ai hurlé pour lui dire de sortir." Trop tard... Une troisième bombe s'abat sur Mohamed Jahroud. Elle ôte la vie à de nombreux voisins et des gamins de l'équipe de foot qui avaient accouru vers la résidence après la seconde explosion. Ils tentaient d'extraire d'éventuels survivants. Sur le

palier, Mohamed est assommé et bascule dans un coma profond. Son épouse, sa mère, sa fille et sa sœur périssent, ensevelies. A 2 heures du matin, l'Otan bombarde une dernière fois le hameau: une ferme heureusement inhabitée, située à une centaine de mètres des trois habitations.

Au cours de cette nuit, trente-quatre personnes perdent la vie, trente sont grièvement blessées. Selon l'Otan – qui a d'abord contesté l'existence de pertes civiles –, il s'agissait d'une base abritant des forces pro-kadhafistes. Toutefois, les clichés satellites pris avant les bombardements ne témoignent d'aucune activité militaire. Seul un t-shirt kaki de camouflage – très répandu chez les jeunes durant la révolution – a été retrouvé par

l'ONG Human Rights Watch.

Erigées à la mémoire des martyrs de Majer, en véritable musée mortuaire, les ruines abritent désormais de sinistres simulacres. Ils sont à présent une dizaine à s'attrouper, pointant du doigt ces anonymes immortalisés dans un sommeil éternel. Chacun d'entre eux évoque ses martyrs: un frère farceur et malicieux, une fille intelligente très douée en mathématique, un grand-père grincheux.

Ali Hamid, toujours impassible, déplie une couverture jaunie par le temps. Elle contient des débris dont l'aileron d'une bombe à précision laser GBU-12 de 270 kilos. Cette bombe à la particularité d'être équipée d'un système infrarouge qui signale la présence de personnes au sol. "Or, si le pilote n'était pas en mesure de déterminer si ces personnes étaient des militaires, il aurait dû – en vertu du droit humanitaire international – annuler immédiatement le raid", signale l'ONG Human Rights

Watch dans un rapport accablant⁽¹⁾. Selon le "New York Times", huit pays ont bombardé la Libye: la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Actuellement en service dans les forces armées américaine, canadienne, colombienne et les différentes forces aériennes de l'Otan, le GBU-12 était également utilisé par les F-16 belges envoyés en Libye, selon diverses coupures de presse. Sollicités à plusieurs reprises, ni l'Otan ni les responsables de l'opération belge en Libye n'ont souhaité confirmer cette information⁽²⁾.

L'Otan n'a par ailleurs jamais divulgué la nationalité des pilotes responsables. Cette information permettrait pourtant aux victimes d'intenter un recours envers les Etats devant la Cour internationale de justice. Cette procédure aurait probablement plus de chance d'aboutir que si les victimes assignaient l'Otan, qui demeure une alliance plutôt qu'une organisation à la personnalité juridique parfaite et achevée.

Watch dans un rapport accablant⁽¹⁾.

Selon le "New York Times", huit pays ont bombardé la Libye: la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Actuellement en service dans les forces armées américaine, canadienne, colombienne et les différentes forces aériennes de l'Otan, le GBU-12 était également utilisé par les F-16 belges envoyés en Libye, selon diverses coupures de presse. Sollicités à plusieurs reprises, ni l'Otan ni les responsables de l'opération belge en Libye n'ont souhaité confirmer cette information⁽²⁾.

L'Otan n'a par ailleurs jamais divulgué la nationalité des pilotes responsables. Cette information permettrait pourtant aux victimes d'intenter un recours envers les Etats devant la Cour internationale de justice. Cette procédure aurait probablement plus de chance d'aboutir que si les victimes assignaient l'Otan, qui demeure une alliance plutôt qu'une organisation à la personnalité juridique parfaite et achevée.

→ (1) Tous les documents spécifiés sont disponibles sur le site Internet de l'enquête: www.objectif-kadhafi.be
→ (2) Suite à nos sollicitations, l'Otan nous renvoie vers un communiqué publié le 23 janvier 2012, le premier du genre, également disponible sur Internet.

Des droits restreints

Selon les lois de la guerre, les belligérants ne peuvent viser que des objectifs militaires et doivent prendre toutes les précautions pour minimiser les dommages infligés aux civils. Si tel ne devait pas être le cas, les gouvernements ont l'obligation d'enquêter et d'indemniser les victimes d'attaques illicites. Ces investigations devraient par ailleurs être rendues publiques puisqu'une telle intervention implique tous les citoyens belges, par l'intermédiaire de leurs élus. "Nous avons besoin d'un mandat pour mener de telles investigations sur le territoire libyen, conteste l'Otan. Mais nous coopérons volontiers aux efforts du groupe de travail libyen chargé d'enquêter sur ces affaires." Or, selon Human Rights Watch, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord n'a jamais demandé l'autorisation au gouvernement libyen d'examiner les incidents, d'autant que – selon les familles que nous avons rencontrées – aucun expert du groupe de travail en question ne les a jamais contactées et aucune indemnité ne leur a jamais été accordée. Enfin, l'organisation de défense n'a fourni aucune information permettant de justifier légalement les bombardements. Ce qui poussa, il y a un an, la Commission internationale d'enquête sur la Libye, présidée par le juge Philippe Kirsch, à demander un supplément d'enquête. A plusieurs reprises, nous avons sollicité le Conseil des droits de l'homme de l'Onu, afin de suivre l'avancement de "ce supplément d'enquête" mais nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse. En effet, "depuis cette demande, vous avez très certainement remarqué la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme en avril 2012, qui a été pilotée par le Maroc et la Libye elle-même. Elle invitait la Libye à mettre en application les recommandations de la Commission et l'encourageait à respecter les droits de l'homme mais, dans les deux cas, en lui en réservant la responsabilité", indique Philippe Kirsch. Une autre "subtilité" retient également son attention: la résolution ne reprend pas la recommandation 132 de la Commission qui stipule que le Conseil des droits de l'homme doit mettre en place un mécanisme pour assurer la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

Au. M.

Fonds pour le journalisme



Famille Al-Gharari. Souk al-Juma, Tripoli. Cinq morts.

Ces familles bombardées par l'Otan

Reportage photographique en Libye : Mélanie Wenger

Leurs maisons ont été frappées par l'Otan à l'été 2011 durant l'opération "Unified Protector", déclenchée pour la protection des civils libyens: 72 morts à Tripoli, Zliten, Majer, Bani Walid, Sorman et Al-Gurdabiya. En majorité des femmes et des enfants. Ces "martyrs" et leur famille ne sont toujours pas reconnus comme victimes. Sans explication. Sans dédommagement. Pas de reconstruction.



Famille de Mustafa al-Morabit. Zliten. Trois morts.



Famille d'Ali Hamid Gafez. Majer. Quatorze morts et 17 blessés.



Famille Al-Jarud. Majer. Dix-huit morts et 15 blessés.



Famille de Mohamed Al-Jahroud. Majer. Quatre morts dont un bébé de huit mois.



Famille de Muhamed El Raqeeq (réfugiés). Majer. Neuf morts.

Le dessous des cartes libyennes

Une zone d'exclusion aérienne signée dès le 26 février, les compensations exigées par les Forces de l'Alliance, un partage Est/Ouest troublant... Chronique d'une guerre civile.

Repères

Combat de coqs et ingérences

Le 17 février 2011, à Benghazi, naît un mouvement de contestation populaire. Après la Tunisie et l'Égypte, l'Est libyen s'enflamme. Le caractère imprévisible de celui qui dirige le pays nourrit les plus vives inquiétudes. Peu à peu, le

spectre d'une répression sanglante devient une réalité et les révoltes armées succèdent aux manifestations. Deux ans après la révolution libyenne, nous avons rencontré de nombreux témoins – à Misrata, Tripoli, Benghazi ou encore Ajdabiya – qui évoquent des informations déconcertantes et aux antipodes des discours officiels.



Misrata. Hommage au rebelle libyen enlevé, torturé et décédé qui avait sorti Mouammar Kadhafi du tunnel où il se cachait avant sa mort.

Objectif Kadhafi 3/5

Enquête Aurélie Moreau
Envoyée spéciale en Libye

Le 20 février 2011, Abdul Fatah Younis quitte son poste de ministre de l'Intérieur. Originaire de l'est de la Libye, le commandant des forces spéciales désobéit aux ordres et refuse de tirer sur les manifestants. Le lendemain, sa défection sonne le ralliement : les ministres des Affaires étrangères britannique, américain et émirati (William Hague, Hillary Clinton et Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan) le contactent personnellement.

"Il faut détruire en priorité les forces massives de Kadhafi avec une zone d'exclusion aérienne, sinon nous sommes tous morts", leur signale immédiatement Younis, selon son fils Tarik interrogé à Benghazi en octobre 2012. Un premier arrangement prévoyant une "no-fly zone" aurait dès lors été signé avec les Emirats arabes unis, le 26 février avec l'accord des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France alors que cette zone d'exclusion aérienne ne sera autorisée que le 11 mars par la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'Onu, soit trois semaines plus tard.

Sans délais, le nouveau chef militaire

des rebelles, instaure un conseil militaire à Benghazi et se rend à Bruxelles, en France et en Grèce pour préparer l'appui militaire de l'Otan. Dès l'intervention des Forces de l'Alliance, le conseil militaire du général Younis contrôle l'ensemble des chambres opérationnelles de la Libye avec lesquelles il coordonne les frappes aériennes. Parallèlement, les forces spéciales commandées par le général forment les civils mais manquent cruellement de ressources. Débute alors d'après négociations prévoyant des livraisons d'armes...

Des armes et des compensations diverses

La France a livré des armes aux rebelles libyens mais, selon le discours officiel, il s'agissait seulement d'une aide distribuée aux combattants du Djebel Nefoussa en juillet 2011. Toutes les informations récoltées auprès des milices libyennes indiquent toutefois le contraire. Abdallah Naker, commandant de la brigade de Zintane, affirme que des livraisons en provenance du Qatar et de la France ont eu lieu à 8 reprises à Zintane et au Djebel Nefoussa dès le mois de mai.

"Dans la Nefoussa, il pleuvait des caisses qui explosaient au sol. C'était n'importe quoi. Après deux jours d'échec, ils ont fait descendre les avions au sol. C'est le ministre

de la Défense qatari qui nous informait quand et où. C'étaient des munitions pour les kalachnikovs, des cartouches 14,5 x 114 mm, etc. Les armes plus dangereuses, les missiles GRAD, venaient par bateau de Benghazi à Tunis, puis de Tunis à chez nous." A la même époque, Fathi Youssef, combattant à Jadu, dans le Djebel Nefoussa, reçoit également des missiles français Milan par containers en provenance de Benghazi (via Tunis), tout comme Salem Jaha, commandant du conseil militaire de Misrata.

"Il ne s'agissait pas seulement de livraisons directes" indiquent d'autres témoins. Rami-El-Obeidi, chef des renseignements extérieurs libyens du CNT, fut notamment chargé de l'achat des armes pour les rebelles lors de la visite de la délégation libyenne à Paris, au mois de juin 2011. "Il s'agit aussi d'appropriations" poursuit-il. "Par exemple, les missiles anti-tank APFG sont des armes françaises vendues à des pays tiers, notamment aux Qataris, sous contrat. Et pour que le pays acheteur puisse les réexporter, il a besoin de l'accord du pays exportateur qui, à l'origine, est la France."

Interpellant. D'autant que le Qatar a également livré des fusils d'assaut de type FAL (fusil automatique léger) de la Fabrique nationale belge (FN) de Herstal, datant des années 1960-1970, "sans autorisations" insiste le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders.

Selon Olivier Corten, professeur en Droit International à l'ULB, si de telles informations sont avérées, "il s'agirait d'une violation de la Résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'Onu et de l'embargo sur les exportations d'armes vers la Libye adopté en 2011, y compris si ces armes sont livrées aux rebelles. L'embargo inclut toutes les parties. C'est l'esprit de la règle. En outre, les Etats doivent respecter – et faire respecter – le droit humanitaire qui les contraint à protéger ceux qui ne participent pas ou plus aux combats. Livrer des armes à des rebelles directement ou indirectement, via le Qatar par exemple, dont on sait que les bénéficiaires commettent des exécutions arbitraires contrevient aux règles de base du droit humanitaire". Or, de nombreuses ONG ont évoqué, dès le début du conflit, les exactions commises par des milices armées.

8

LIVRAISONS

Selon les milices, contrairement au discours officiel, des armes en provenance du Qatar et de la France ont eu lieu à huit reprises en Libye.

Tout aussi interpellant, nos interlocuteurs reconnaissent que ces armes ont été en partie distribuées aux troupes islamistes, dont la brigade du 17 février de Fawzi Boukatef et l'un de ses bataillons dirigé par Ismael Sallabi. "L'accord portant sur l'armement avec l'Italie spécifiait qu'il s'agissait d'armer les milices de civils dirigées par Abdul Fatah Younis et non les milices islamistes. Nous avions signé le même accord avec le sénateur américain John McCain pour le matériel livré (équipements en télécommunication, cartes, véhicules armés et uniformes complètement équipés pour la cellule chargée de la sécurisation du gaz pétrole). Je me rappelle que Hillary Clinton ne parlait que des risques islamistes. C'était une obsession. Mais les seuls à ne pas s'en soucier furent les Français", soutient le fils d'Abdul Fatah Younis. "A la fin du conflit, Ismael Sallabi et ses combattants se sont rendus avec une partie de ces armes en Palestine" poursuit-il. Or, un an après la mort du colonel Kadhafi, le Groupe de recherche et d'information pour la paix et la sécurité révélait également que l'aile armée du mouvement du Jihad islamique palestinien employait des Fal belges.

Le fils du général évoque également les "revendications" de certains pays de l'Alliance en échange de leur intervention.

"En échange de ces divers soutiens, mon père avait promis trois choses : construire une Méditerranée stable et sécurisée, contrôler le flux migratoire illégal vers l'Europe et privilégier ceux qui nous ont aidés pour la reconstruction et le développement de la Libye, en priorité l'Italie, la France, les USA et le Royaume-Uni. Ça a suffi à tout le monde sauf aux Américains. Mon père a dû assurer à McCain que le secteur de la sécurité et de la future armée serait pour eux, au moins pour les 20 premiers mois et qu'une future constitution libérale devait leur assurer de pouvoir investir ce secteur."

Un partage Est/Ouest de la Libye

Le 21 février, Moustapha Abdeljalil, alors ministre de la Justice, annonce lui aussi sa défection et contacte le général Abdul Fatah Younis. Le fils de ce dernier évoque un accord troublant. "Le deal, c'était qu'après la chute de Tripoli, ce serait mon père qui dirigerait l'Est et Abdeljalil, l'Ouest. Mon père devait également être en charge de la réorganisation de l'armée. En attendant, Abdeljalil gérait l'aspect politique et mon père le militaire."

Suite à cet accord, Abdeljalil fonde le Conseil National de Transition, bras diplomatique et politique de la rébellion, le 27 février (officiellement le 5 mars). Considéré comme un réformateur "juste

et très respecté" par les Américains et "l'un des critiques les plus virulents du gouvernement Kadhafi", selon un câble de WikiLeaks*, Abdeljalil fut très tôt désigné comme l'interlocuteur politique le plus approprié.

Cependant, les premiers désaccords entre Abdul Fatah Younis et Abdeljalil brisent brutalement l'alliance. "La révolution libyenne était un soulèvement populaire et militaire. Il fallait donc une solution militaire et non politique. On l'a vu lorsque les milices ont commencé à devenir incontrôlables. En plus, les islamistes tentaient de rentrer de force au conseil militaire. Mon père s'est rendu, furieux, chez Abdeljalil mais ce dernier les protégeait. Il préférait mentir pour garder la face avec les Occidentaux. Mais la vérité, c'est que ça dégénérait. La rupture, c'est quand Abdeljalil a commencé à évoquer la charia, ce qui a rendu fou mon père."

Citant l'enregistrement d'une conversation téléphonique "douteuse" avec "Venemmi" (Kadhafi, NdLR.), Abdeljalil rappelle le général du front de Brega, le 27 juillet 2011. Il le soupçonne d'informer le camp adverse et le convoque pour "abus de biens militaires". Sans délais, plusieurs membres du CNT réagissent. "Younis a certes été convoqué par un comité de quatre juges" indiquent-ils mais ils "ne

savent pas pourquoi le mandat a été émis", ni "l'identité des personnes présentes lors de la réunion à laquelle la décision a été rendue", ni "la base sur laquelle la décision a été prise". Selon le porte-parole militaire de l'époque, le colonel Ahmed Omar Bani, les juges qui ont convoqué Younis "n'avaient même pas le pouvoir de le faire".

Quoi qu'il en soit, Younis est emmené à Benghazi et maintenu en détention. Convoqué au ministère de la Défense pour y subir un interrogatoire, il quitte le composé militaire à bord d'un véhicule. En route, deux hommes de l'équipe de sécurité escortant les détenus ouvrent soudainement le feu sur la voiture de Younis. Son corps calciné sera découvert dans une fosse de la banlieue de Benghazi. Depuis, Abdeljalil n'a jamais diffusé l'enregistrement sonore.

"Mon père était en contact avec Kadhafi car il était chargé de négocier son départ pour l'Otan qui voulait que Kadhafi parte pour un pays qui ne reconnaissait pas l'autorité de la Cour pénale internationale. Donc, oui, il doit certainement exister des enregistrements mais pourquoi ne le diffuse-t-il pas pour qu'en on connaisse le contenu ?" s'interroge le fils du général défunt.

Jusqu'à présent, 13 individus ont été inculpés pour la mort du général. Mais en décembre 2012, coup de théâtre : l'ancien ministre de la Justice est lui aussi inculpé pour "abus de pouvoir et d'atteinte à l'unité nationale", dans le cadre de l'assassinat du chef d'état-major des rebelles. Libéré sous caution, il est à présent interdit de séjour à l'étranger jusqu'à sa comparution devant le tribunal militaire de Benghazi.

Dans une interview accordée à Al-Jazeera, Mustafa Abdeljalil a toutefois récusé tout lien avec l'assassinat de Younis. L'enquête est toujours en cours et malgré nos multiples tentatives, nous n'avons jamais pu obtenir d'entretiens avec Moustapha Abdeljalil.

+ Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Web

www.objectif-kadhafi.be

Pour leur ville ou leur tribu, par vengeance ou conviction, ils ont pris les armes. Quel rôle ont-ils joué ? Se sont-ils véritablement appropriés le pouvoir politique ? D'où viennent-ils ? Qui les soutient ? Que sont-ils devenus ?

WATERLOO
PASSAGE WELLINGTON 37
BRUXELLES
RUE DE NAMUR 97
IXELLES
GALERIE LOUISE 126

EMBAUCHOIRS
OFFERTS

DU 16 AVRIL
AU 15 MAI

WWW.BENSON-SHOES.BE

A la conquête de l'or noir

Aucun appel d'offres avant la fin de l'année. En revanche, les contrats seront "plus incitatifs".

Repères

Libéralisation

Septembre 2011, le quotidien français "Libération" publie le contenu d'une lettre troublante, jamais vraiment authentifiée. Une missive signée par le "Front national de libération pour la Libye", datée du 3 avril, promettait 35 % du flux de pétrole libyen à la compagnie française Total. En contrepartie, la France s'engageait à reconnaître le Conseil national de transition (CNT), bras diplomatique et politique de la rébellion libyenne. Qu'en est-il désormais ? Les compagnies pétrolières internationales se sont-elles approprié les ressources pétrolières du pays ? Pas tout à fait. En revanche, un processus de libéralisation du secteur du gaz et du pétrole est bel et bien en cours.

Objectif Kadhafi 4/5

Dossier Aurélie Moreau
Envoyée spéciale en Libye

Il a souvent été question du pétrole libyen mais rarement des ressources gazières. Étonnant, d'autant que les réserves du pays – sous exploitées – ont été estimées à 1 500 milliards de mètres cubes. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la part du gaz dans le bouquet énergétique mondial atteindra 25 % en 2035 et dépasserait même le charbon pour devenir la deuxième source d'énergie primaire après le pétrole.

Il s'agit d'un enjeu considérable, particulièrement pour l'Union européenne (UE) qui – en plus d'une explosion de la demande mondiale – doit faire face à une dépendance croissante envers les importations et une diminution de ses réserves intérieures. Très inquiète des éventuelles perturbations de l'activité économique, des règles de la concurrence et des prix de l'énergie, l'UE tente donc de diversifier ses sources d'approvisionnement et de créer des "réseaux interconnectés", c'est-à-dire de relier le plus grand nombre de marchés régionaux isolés de façon à

former un marché unique, plus ouvert et concurrentiel.

Quarante-deux "projets d'intérêts européens hautement prioritaires" ont ainsi été définis, dont dix gazoducs représentant une capacité d'importation supplémentaire de 80 à 90 milliards de mètres cubes (soit 17 % des besoins en gaz de l'Union en 2010). Parmi ces gazoducs, un projet d'anneau gazier autour de la Méditerranée implique par ailleurs la Libye: "L'anneau, c'est une image mais il s'agit d'interconnecter le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, Israël, la Syrie, en remontant ensuite vers la Turquie et l'Italie et ainsi de suite. Un premier gazoduc a déjà été construit et est en ordre de fonctionnement. C'est Greenstream reliant la Libye à la Sicile", indique Samuel Furfari, haut fonctionnaire européen à la direction générale de l'Énergie et des Transports. "La mise en commun des ressources énergétiques de l'UE a été la base de notre pacification. La stratégie est donc de dire que si l'on parvient à mettre en commun l'énergie entre les pays d'Afrique du Nord et à plus forte raison avec nous, on va pacifier toute la Méditerranée."

L'or noir libyen en perspective

Bien que la Belgique ne dispose plus de compagnie pétrolière depuis la fusion de Fina avec Total en 1999, elle ne demeure pas moins attentive aux questions pétrolières, libyennes notamment. Ainsi, apprenait-on qu'une "proposition de résolution sur le pétrole libyen" était déposée au Sénat le 25 octobre 2011 (soit cinq jours après la mort de Mouammar Kadhafi) pour notamment assurer la sécurité des approvisionnements, affirmer le principe du libre-échange, l'accès aux ressources pétrolières et aux contrats de reconstruction.

Et pour cause... Aujourd'hui, la production pétrolière en Libye a atteint son niveau d'avant-conflit. La National Oil Corporation (Noc, la compagnie nationale libyenne) – qui ne produisait que 1,5 million de barils par jour (Mb/j) – ambitionne désormais d'atteindre une production de 2 Mb/j. De nouvelles concessions pétrolières seront ainsi attribuées: "Nous annonçons de nouveaux appels d'offres pour des prospections pétrolières au cours du 4^e trimestre 2013", a déclaré le ministre libyen du Pétrole, Abdelbari al-Aroussi.

Nuri Beruin, le directeur de la compagnie nationale libyenne, a quant à lui jugé cet objectif "tout à fait raisonnable, à condition d'engager rapidement des investissements estimés à 20 milliards de dollars rien que pour maintenir les services de base". Toutefois, la Libye ne peut réaliser – seule – ces investissements. Elle devra, pour ce faire, attirer les capitaux occidentaux, la technologie, le savoir-faire et les équipements made in Europe&America. En contrepartie, les compagnies pétrolières internationales devront respecter les priorités de la Noc: favoriser les nouvelles explora-

tions, augmenter la capacité des champs actuellement en cours de production et, enfin, développer son gaz naturel et son gaz de schiste. "Or, en moyenne, les compagnies pétrolières ne conservent que 10 % de la production en Libye. C'est trop peu. Dans l'industrie pétrolière, on ne cherche pas à gagner 2 ou 5 %, ce n'est pas un livret caisse d'épargne", indique Francis Perrin, directeur de la publication "Gaz et pétrole arabes". Certes, la Libye – 4^e producteur de pétrole d'Afrique après le Nigeria, l'Angola et l'Algérie – possède les plus vastes réserves du continent, avec 41,5 milliards de barils. Certes, son brut est particulièrement prisé car il est léger, peu chargé en soufre (5 %) et donc facile à transformer en raffinerie. Certes, la valeur financière de tous les gisements de matières premières, développées et non développées, a été évaluée à plus de 1 800 milliards de dollars et les coûts de production en Libye sont relativement bas, mais les conditions sont devenues "un peu contraignantes".

"Nous nous sommes battus pour vivre dans un pays régulé par les lois du commerce."



NURI BERUIN
Directeur de la National Oil Corporation (Noc), la compagnie nationale libyenne.

Des contrats plus souples

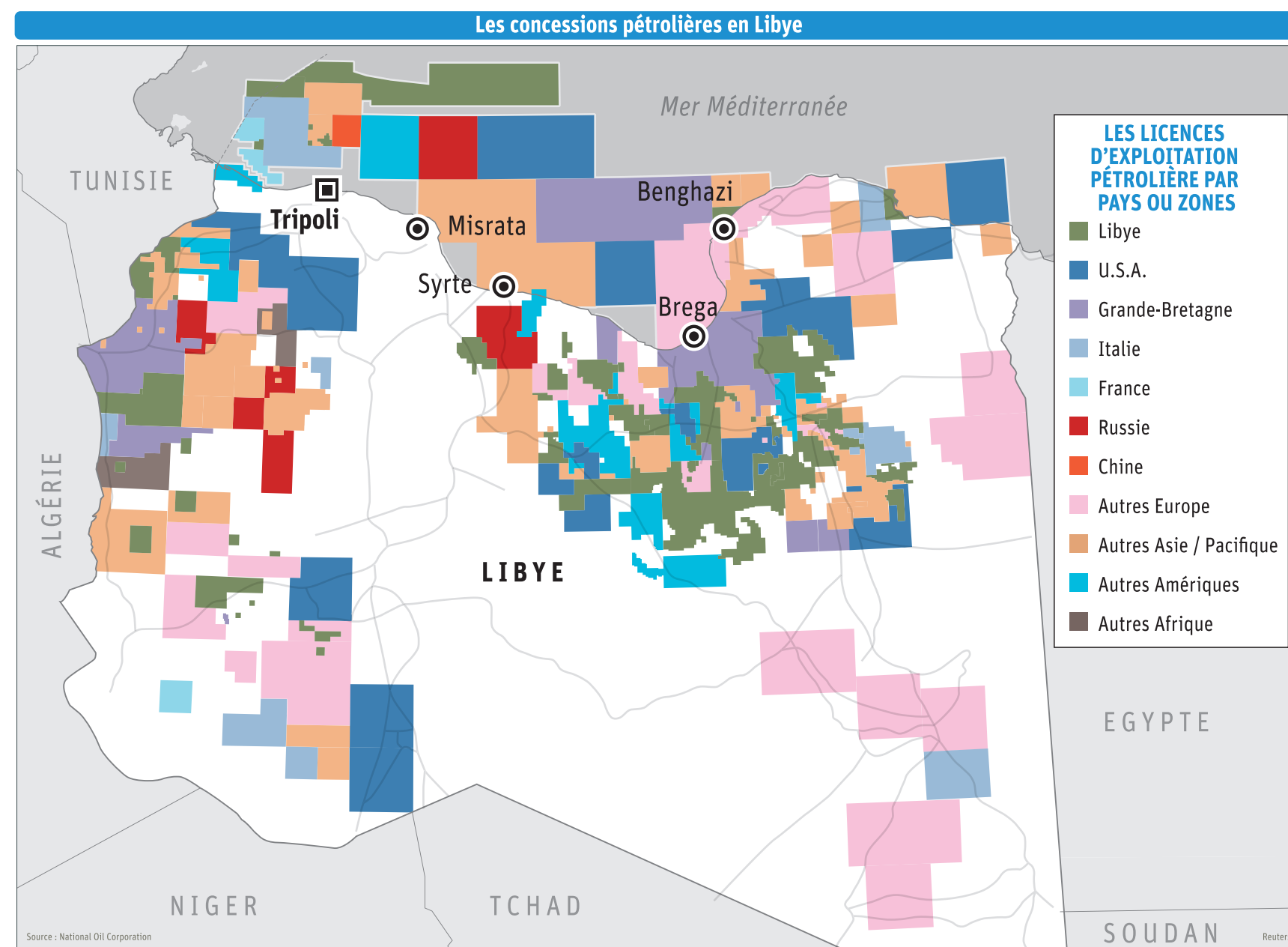
"Explorer signifie aussi prendre des risques", insiste Jean-Daniel Blasco, directeur Afrique du Nord chez Total. "Quand vous explorez, vous mobilisez des financements importants avec une probabilité de succès de l'ordre de 10 à 20 %."

Les conditions d'exploration et d'exploitation en Libye sont toutefois sou-

misées à des règles strictes résumées dans un acronyme: Epsa. Soit des contrats de partage de production. Sans entrer dans les détails techniques, un Epsa est un contrat signé au terme d'un appel d'offres et qui contraint les compagnies pétrolières étrangères à s'associer à la compagnie nationale libyenne. Cette dernière possède une prise de participation majoritaire dans cette association. Les compagnies pétrolières internationales prennent quant à elles tous les risques en matière d'exploration. Si elles réalisent une découverte commerciale, c'est-à-dire rentable, elles reçoivent une part de la production pour couvrir les coûts auxquels elles ont dû faire face et pour dégager une rentabilité.

Quoi qu'il en soit, face à la demande pressante des compagnies étrangères – dont certaines comme Eni exigent par ailleurs la renégociation de certains contrats existants (notamment offshore) –, la Noc évoque son intention "d'être plus incitative". "Nous examinons les contrats et tentons de les rendre moins contraignants pour les compagnies étrangères. Nous proposerons bientôt un nouveau modèle", nous confiait le directeur de la Noc, Nuri Beruin. "D'autre part, nous étudions également la loi pétrolière actuelle et nous remettrons notre rapport au gouvernement en temps voulu pour ici aussi inciter les compagnies étrangères à investir."

Conscient de la dépendance libyenne aux hydrocarbures (qui représentent 95 % des exportations du pays et 75 % du budget de l'Etat), le secteur pétrolier demeure "prudent". "D'une manière générale, les pays qui désirent attirer des investisseurs annoncent des régimes fis-



caux plus avantageux. Pourtant, avec l'augmentation des prix du baril de ces dernières années, la tendance générale a été plutôt à un durcissement" observe le directeur Afrique du Nord chez Total.

Des tentatives de négociations de gré à gré

A présent, la majorité des compagnies pétrolières sont revenues en Libye. Le groupe pétrolier algérien Sonatrach vient de faire la découverte d'un nouveau gisement de pétrole au niveau du bassin de Ghadamès (ouest). Le potentiel d'extraction de ce gisement est évalué à 8200 barils de pétrole et 1700 mètres cubes par jour. Un peu plus tôt, la compagnie pétrolière libyenne Arabian Gulf Oil Company (Agoco) annonçait également avoir découvert un nouveau gisement de pétrole et de gaz dans le même bassin. Les tests effectués ont révélé un débit de production en pétrole compris entre 508 et 594 de barils/jour. Et alors que le gouvernement tunisien réclame des

prix préférentiels sur le brut libyen, certaines compagnies tentent même, comme le confirme le directeur de la compagnie nationale libyenne, de court-circuiter les Epsa.

"En dépit des règles commerciales qui imposent que les blocs pétroliers et gaziers soient attribués au terme d'appels d'offres, certaines compagnies tentent de négocier de gré à gré. Cela appartient au passé. Nous n'y avons pas donné suite. Nous nous sommes battus pour vivre dans un pays régulé par les lois du commerce."

Sur la voie des privatisations ?

Tout aussi interpellant, la compagnie pétrolière britannique Heritage oil annonçait, deux semaines avant la mort de Mouammar Kadhafi, la prise de contrôle de la société libyenne Sahara Oil Service et des "discussions sur de possibles contrats avec le nouveau régime". La société a ainsi payé 19,5 millions de dollars en numéraire pour

prendre 51 % du capital de la Sahara Oil Service qui dispose de licences pour fournir des services sur les champs pétroliers et gaziers ainsi que des droits d'exploitation.

Une "privatisation" dont Francis Perrin relativise toutefois la portée. "Ce serait trop que d'y voir l'ébauche d'une stratégie ouvrant la porte à des privatisations dans ce secteur capital pour le pays, d'autant qu'il s'agit de services pétroliers. Ce n'est pas la privatisation de la Noc, le cœur est contrôlé à 100 % par l'Etat et il va le rester. Ensuite, certes, il y a la question de la réorganisation de la Noc où les choses ne sont pas encore tout à fait claires".

En effet, les rumeurs les plus folles circulent sur la réforme en cours de la compagnie nationale libyenne. Les sorties médiatiques de divers employés sous couvert d'anonymat et des différents ministres n'ont par ailleurs jamais été suivi d'effets. Et rien ne permet d'affirmer qu'une quelconque décision ait enfin été arrêtée. Avec plusieurs ministres du pétrole différents depuis la fin de la révolution, la Libye peine en effet à définir une politique énergétique aussi efficace que transparente.

À savoir

Corruption. Deux enquêtes pour corruption sont actuellement en cours, en Libye et aux Etats-Unis, concernant les contrats pétroliers signés durant le règne de Mouammar Kadhafi. Selon le "Wall Street Journal", aux Etats-Unis, l'enquête de la Security Exchange Commission (SEC) concerne Total et Eni, alors que l'enquête libyenne vise Eni, Total, Glencore International et Vitol Group. Ce que dément Total (dans les deux cas). En revanche, ni la commission d'enquête libyenne ni la SEC n'auront l'opportunité d'interroger plus longuement le précédent président de la Noc, Choukri Ghanem. Durant la révolution, ce dernier s'était réfugié à Vienne où son corps a été retrouvé flottant dans les eaux du Danube en avril 2011. Selon le parquet autrichien, il serait décédé d'une crise cardiaque.

Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La justice des milices misratis

Ali Mohamed Harous est tawargi. Il gère la vie quotidienne de plus de 410 familles exilées dans un camp "provisoire" à Janzur, à Tripoli.

A gauche, Tawarga vidée de ses 40 000 habitants. 1 690 structures ont été endommagées ou détruites, dont plus de 90 % semblent avoir été incendiées. A droite, le panneau routier annonçant la ville fantôme porte désormais le nom de "Nouvelle Misrata".



MELANIE WENGER



MELANIE WENGER

Repères

En représailles

Durant la guerre civile, de nombreux Libyens à la peau noire originaires de Tawarga s'enrôlaient dans les forces kadhafistes pour participer au siège de la ville voisine, Misrata, commettant pour certains des viols et des meurtres sur la population locale. En représailles, après l'arrêt des combats mi-2011, certaines milices misratis pillèrent et incendièrent la ville de Tawarga, poussant ses 40 000 habitants à l'exode. Depuis, la bourgade est déserte. Les réfugiés occupent toujours des camps "provisaires", dispersés aux quatre coins de la Libye (à Benghazi, Sabha, Tripoli, etc.), où ils endurent humiliations, viols et tortures. Le gouvernement libyen a chargé un comité de travailler sur le retour des Tawargis mais le détail de sa mission reste très flou. Or, les détentions arbitraires, les enlèvements, les actes de tortures et les meurtres sont toutefois généralisés, systématiques et suffisamment organisés pour constituer des crimes contre l'humanité susceptibles d'être condamnés par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le procureur de la Cour pénale internationale a par ailleurs fait savoir que son bureau continuait de récolter des preuves afin d'évaluer s'il convenait d'ouvrir un dossier. Le 22 mars, le Conseil des droits de l'homme a également adopté une nouvelle résolution pressant le Gouvernement libyen d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme et à garantir aux accusés un procès équitable. En attendant, dans un camp à Janzur (banlieue de Tripoli), nous avons recueilli le témoignage bouleversant d'Ali Mohamed Harous.

Cinquième et dernier volet du projet "Objectif Kadhafi" soutenu par le fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Objectif Kadhafi 5/5

Carnets de route Aurélie Moreau
Envoyée spéciale en Libye

La température dépasse désormais les 42° degrés. A bord d'une guimbarde qui n'autorise aucune forme de confort, y compris la climatisation, nous traversons la ville à ta rencontre. Tu es très grand, ta peau est noire et tu portes une djellaba blanche. Tu t'appelles Ali Mohamed Harous. Bien. Ça devrait suffire. Dehors, s'annonce le désert dont les grains de sable envahissent lentement notre tacot d'infortune.

– "Ce n'est plus très loin", affirme le chauffeur manifestement informé et dont l'amabilité n'a d'égal que le mutisme. Des persécutions subies par ces Libyens ori-

ginaires d'Afrique noire, il en est conscient mais n'en expose rien. Tout du moins pas encore.

– "C'est ici. Attendez-moi dans la voiture."

Qui ne dit mot consent. Suivi de près par notre guide, il s'approche de l'avant-corps. Par-delà le pare-brise se dressent de hautes murailles que le sable a lentement colorées de terre-de-sienne. Des barbelés surplombent les murs au-delà desquels se dessine le bord de mer. Un poste de contrôle militaire barricade l'entrée. Nul signe de vie, hormis une kalachnikov abandonnée par son propriétaire contre la porte.

– "Oh ! Il y a quelqu'un ?"

– "Man howa."

L'homme, petit et trapu saisit son arme. Il dormait.

– "Il est censé garder les camps", garantit le chauffeur, embarrassé.

Des révolutionnaires originaires de Benghazi – préoccupés par le sort réservé aux réfugiés – sécurisaient auparavant cette académie navale désaffectée. Depuis leur départ, le nouveau gouvernement libyen a confié la besogne à cet homme, manifestement démuni pour sauvegarder la vie des 410 familles exilées. Il n'oppose d'ailleurs aucune résistance lorsque nous franchissons l'entrée derrière laquelle s'annonce un labyrinthe d'allées silencieuses.

A ta recherche, après avoir toutefois croisé quatre hommes – tous grands, à la peau noire et vêtus d'une djellaba blanche –, le chauffeur interroge les passants à l'ombre des promenoirs.

Nous atteignons la Méditerranée : te voilà enfin, les bras déployés, les paumes vers le ciel.

– "Bienvenue."

Derrière ton sourire bienveillant se devine pourtant une colère patente. Quatre jours plus tôt, des révolutionnaires armés originaires de Misrata ont à nouveau passé les murs de cette enceinte. Ils ont réuni huit hommes, les ont interrogés, dénudés, attachés. Ils ont confisqué leurs papiers (ainsi que les véhicules du camp) et les ont finalement emmenés dans un centre de détention tenu secret. Dieu seul sait où. Depuis la fin de la guerre civile, 1 300 Tawargis comme eux ont disparu. Certains sont morts sur la route de l'exil, d'autres ont été enlevés et tués sans jamais revus. "Je ne me fais aucune illusion." Pas plus que cette nuit qui précéda le 11 août 2011 où 40 000 de tes compatriotes furent précipitamment la ville de Tawarga, pieds nus vers le désert, pour parcourir 70 km jusqu'à Icha. "Combien d'enfants et de vieillards ai-je dû abandonner dans le désert ? Je ne veux pas oublier car c'est à travers moi qu'ils continuent à vivre et peuvent témoigner. Pas plus que je n'oublierai ceux qui sont morts sur la route, ceux qui n'ont pas voulu prendre le risque de traverser le désert pour éviter la vengeance des Misratis et qui sont morts, abattus comme des rats."

Les milices ont également poursuivi les Tawargis jusqu'à l'extrême sud de la Libye. Cette histoire, ce

n'est pas toi qui la racontes mais Hakim Mazez Saadi. Ce révolutionnaire combattait les forces kadhafistes dans le désert quand il aperçut les milices misratis, dirigées par Salem Jaha, tirer dans les genoux d'un enfant originaire de Tawarga. Ce dernier tentait de rejoindre Sabha, au sud de Tripoli. "Ma katiba (milice, Ndlr) a désormais la responsabilité d'empêcher Jaha de continuer. C'est le gouvernement qui nous l'a demandé et nous l'arrêterons quoi qu'il arrive."

Son apparente sincérité n'a d'égal que la difficulté de la tâche qui l'attend car, en Libye, Salem Jaha est un héros. Durant la révolution, au bout de plusieurs mois de siège qui coûta la vie à des milliers de Misratis, cet ancien officier haut gradé de l'armée parvint à repousser les forces kadhafistes. Cette bataille-clé permit par ailleurs aux révolutionnaires d'atteindre Tripoli. Désormais, les milices de Misrata – qui ont capturé et exécuté Kadhafi – contrôlent à elles seules plus de la moitié des armes lourdes du pays, dont 820 tanks. Elles se sont rendues coupables de nombreuses exactions à l'encontre de pro-Kadhafi à Sirte où une soixantaine de partisans au régime furent exécutés. Leurs prisons et centres de détention secrets – où des cas de torture ont été découverts – sont à ce jour peuplés de plus de 2 500 prisonniers détenus en toute illégalité.

En attendant, ici, à Janzur, personne ne sort, au risque de ne jamais revenir. Un camion apporte les vivres et l'eau potable. Seuls quelques entrepreneurs originaires de Tripoli sont autorisés à entrer. A bord de leur camionnette, ils emmènent cette main-d'œuvre gratuite et providentielle – dont ils ont confisqué les papiers – pour reconstruire les rues de la capitale.

– "Combien sont-ils à n'avoir jamais reçu leur paye ?"

– "Des dizaines", répondent ces seize femmes qui vivent dans cette chambre de quelques mètres carrés et dont les conditions d'insalubrité et de promiscuité sont telles que de nombreuses organisations ont déjà signalé des risques élevés d'épidémies.

Cette histoire, c'est à ton tour de la raconter. Toutefois, tu préfères te diriger vers cette école improvisée dont les murs, placardés de dessins d'enfants, illustrent des scènes de guerre au milieu des palmiers, des soleils et des maisons.

Le regard du chauffeur révèle alors une rage aussi soudaine qu'inattendue. Il feuillette les rapports médicaux.

– "Combien de femmes comme elles ont dû subir ceci ?", s'emporte-t-il.

Dans un fascicule, une jeune fille de 17 ans torturée et manifestement violée, le regard hagard, dresse sa poitrine amputée et calcinée à l'attention du photographe qui immortalise alors sa douleur et son humiliation.

– "Beaucoup trop", réponds-tu.

Direction Misrata

Le lendemain, après plusieurs heures de route – et d'innombrables check point, vérifications de passeports et interrogatoires multiples –, nous atteignons et dépassons enfin le dernier poste de contrôle militaire, à l'entrée de Tawarga. Jadis inscrit en toutes lettres sur les panneaux routiers, le nom de la ville est aujourd'hui effacé, biffé d'un trait noir ténu. De la ville fantôme ne demeure que des squelettes de voitures calcinées, d'écoles criblées de balles, de maisons consumées par les incendies. Des montagnes de sable condamnent les divers accès à l'agglomération où veillent d'innombrables patrouilles misratis.

L'analyse des images satellites publiées par l'ONG

Human Rights Watch confirme nos observations. Elles permettent d'identifier 1 690 structures endommagées ou détruites, dont plus de 90 % semblent avoir été incendiées, vraisemblablement dans le but d'empêcher les habitants de Tawarga de rentrer chez eux.

Par mesure de précautions, nous roulons jusqu'au prochain poste de contrôle, établi à la sortie de la ville. Prévenu de notre arrivée, le responsable minuit le temps parcouru.

Le soir, nous rebroussons chemin – non sans voler quelques clichés de la ville fantôme – jusqu'à Misrata. Au siège regroupant les milices de la ville, nous demandons le colonel Jaha. Ses bureaux – cossus – sont établis dans une ancienne résidence de bord de mer jadis occupée par une société brésilienne.

Les questions de politesse expédiées, il s'agit enfin d'aborder les enlèvements systématiques commis à Tripoli.

– "Qui vous a dit ça ?", demande-t-il fermement.

– "Une femme."

– "Laquelle ?"

– "Je ne la connais pas."

– "Où ?"

– "Pardonnez-moi d'insister, mais vos milices kidnappent-elles, oui ou non, des hommes et des adolescents dans les camps de réfugiés ?"

Le colonel mûrit sa réponse. "Ils mentent pour les médias internationaux", reprend-il. "S'il y a quelqu'un de Tawarga dont on a le nom et dont on pense qu'il a tué ou violé une femme à Misrata durant la guerre, on va le chercher, aujourd'hui, demain ou dans mille ans. C'est un sujet qu'on ne va pas laisser passer. Les gens normaux, on ne les cherche pas. Quand on est arrivé à Tawarga, il n'y avait personne, c'était vide. Et même si on avait trouvé des familles, on ne les aurait pas tuées. Ce n'est pas Misrata qui a obligé ces gens à partir. S'ils savaient qu'ils n'avaient rien fait de grave, ils seraient restés."

→ (*) "C'est qui ?" (dialecte libyen).



Les Tawargis, des réfugiés perpétuels ?

Reportage photographique de Mélanie Wenger

A Janzur, dans la banlieue Est de Tripoli, c'est le royaume de la débrouille. Presque deux ans après leur exil, ces anciens habitants de Tawarga vivent toujours dans cette académie militaire désaffectée. Les Tawargis ont créé magasins, salons télé, cuisines intégrées dans des vieux casiers et même une petite école. Ignorées par le gouvernement et attaquées régulièrement par les milices misratiées, ces 5 000 âmes tentent de vivre en autarcie, dans cette forteresse trouée.

Réalisé avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

